



## Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 11 septembre 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

### COUPE DE FRANCE 2023-2024

---

#### MASCULINE :

##### **INFORMATIONS:**

Qualifiés au 7<sup>ème</sup> tour fédéral : 20 équipes

- 3<sup>ème</sup> tour le dimanche 17 septembre 2023 à 15h00 (150 rencontres, entrée des clubs de R1 et N3).
- TAS du 4<sup>ème</sup> tour le mercredi 20 septembre au Crédit Agricole Centre Est à Champagne au Mt D'or avec remise des équipements.
- 4<sup>ème</sup> tour le dimanche 1<sup>er</sup> Octobre 2023 (78 rencontres avec l'entrée des clubs N2).

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

- Résultats du 3<sup>ème</sup> tour : Si dysfonctionnement de la FMI, les clubs recevant devront communiquer le résultat de la rencontre à partir de 19 h 00 au numéro de tél. suivant : 06 26 05 04 89 (M. LONGERE).
- Pas de feuille de recettes du 3<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> tour.

##### **Rappel important règlement :**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

##### **Rappel terrain :**

Art.10 :

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

#### FEMININE :

**Informations :** Qualifiés au 7<sup>ème</sup> tour fédéral : 9 équipes.

Nombre d'engagés : 149 clubs, nouveau record.

1<sup>ème</sup> tour le dimanche 17 septembre 2023, entrée des clubs de R2 F.

2<sup>ème</sup> tour le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023, entrée des clubs de R1 F.

3<sup>ème</sup> tour le dimanche 15 octobre 2023, entrée des clubs de D3 (nationaux).  
4<sup>ème</sup> tour le dimanche 29 octobre 2023.

## 1<sup>er</sup> TOUR COUPE DE FRANCE FEMININE LE 17 SEPTEMBRE 2023 à 15h00 :

### Art 8 – Organisation des tours régionaux

Article 8.1 – Procédure Les tours régionaux sont organisés par la Commission compétente par tirage au sort, en fonction de chaque secteur géographique défini par la Commission Régionale Sportive Féminines, avec entrée en compétition des clubs de R2 F dès le 1<sup>er</sup> tour, entrée des clubs de R1 F au 2<sup>ème</sup> tour et entrée des clubs de D3 au 3<sup>ème</sup> tour.

### Article 8.2 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) la rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à deux niveaux en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation. Tous les championnats de District représentent un seul et même niveau.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, la règle du premier tiré est applicable. Si les deux adversaires étaient exempts, application des paragraphes 1 et 2 ci-avant.

### Art.9 – Classification des terrains

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

Coupe de France Féminine - 1 <sup>ème</sup> tour le 17/09/2023 à 15 h 00 (sous réserve de validation des résultats du tour de cadrage)				
N° matc h	RENCONTRES 1 <sup>er</sup> Tour			
	N° club ou	NOM Club ou Club vainqueur match cadrage	N° club	NOM Club
1	517723	LEZOUX FC	506469	S.C. BILLOMOIS
2	582321	COMMENTRY FC	508772	F.C. RIOMOIS
3	506269	LAPALISSE AAM	506313	U.S. VALLONNAISE
4	532169	CO VEYRE MONTON	580563	AURILLAC FOOTBALL CLUB
5	508747	ARPAJON	508749	U.S. SANFLORAINE
6	560850	GF CHADRAC BRIVES	581811	U.S. BAINS - ST-CRISTOPHE
7	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS	506258	A.S. DOMERATOISE
8	506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS	516330	A.S. ROMAGNAT
9	560477	UNION SPORTIVE BASSIN MINIER	525985	A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT
10	508748	ENT. STADE RIOMOIS – CONDAT (forfait)	541847	F.C. ALLY MAURIAC (qualifié au 2 <sup>è</sup> tour)
11	581803	VELAY F. C.	529030	ESP. CEYRATOISE
12	534255	ESTRABLIN	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
13	517784	ST AMPLEPUIS	547504	RIORGES F.C.
14	508408	ANDREZIEUX BOUTHEON	520784	O. ST JULIEN CHAPTEUIL
15	504256	FC VILLEFRANCHE	504391	C.S. LAGNIEU
16	500081	ASUL	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP
17	581459	CHAMBERY SAVOIE FOOT	760278	GUC FOOTBALL FEMININ

18	520590	ARGONAY US	504259	F. C. D'ANNECY
19	551005	FC CHAMBOTTE	551562	FC DE HAUTE TARENTEISE
20	552124	VER SAU AS	504316	AM.S. DONATIENNE
21	547152	FC EPAGNY METZ TESSY	500324	UNION SPORTIVE ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD FC
22	560856	GF MONTS ET PLAINE	521798	F.C. ST ETIENNE
23	581381	FC COLOMBIER SATOLAS	516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU
24	504730	CRAPONNE AS	790167	CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968
25	590379	US VALLE DE JABRON	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL
26	522883	MUROISE F ST BONNET	505605	F.C. LYON FOOTBALL
27	529284	US 2 VALLONS	551992	RHONE CRUSSOL FOOT 07
28	527007	US ROCHEMAURE	580873	ENT. S. NORD DROME
29	516290	AM.S. DE DIEMOZ	521966	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
30	527892	A.ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	526341	A.S. ST MARCELLOISE
31	530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE	550632	U. S. DU VAL D'AY
32	529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O.	510121	F.C. THONES
33	535239	A.S. COUCOURON	525624	C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE
34	551087	VALLIS AUREA FOOT	547080	F.C. VAREZE
35	544208	F.C. ROCHE ST GENEST	520061	O. ST GENIS LAVAL
36	504823	U.S. LA MURETTE	532822	C.OM. CHATEAUNEOIS
37	582674	F. C. BRESSE NORD	582743	F. C. LAMURE POULE
38	549007	ENT.S. TREFLE F.	523565	EVEIL DE LYON
39	550799	ENT.S. HAUT FOREZ	560870	GROUPEMENT FEMININ ASEF / FCLDSD
40	581674	F.C. MOIRANS	560780	GOAL FEMININES CHAZAY
41	764375	FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE	590385	SPORTING CLUB BRON TERRAILLON
42	548244	F.C. SUD ISERE	522619	CLAIX F.
43	547044	PLASTICS VALLEE F.C.	590133	FOOTBALL CLUB DU CHERAN
44	504423	AIX F.C.	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX
45	526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	513412	A.S. SILLINGY
46	514894	F.C. CRUSEILLES	582180	AS-THONON
47	560195	BRESSE FOOT 01	524120	F.C. LA GIRAUDIÈRE BRUSSIEU
48	524474	C.O. CHAVANOD	564596	GF PAYS DES COULEURS
49	542553	A.S. MISERIEUX TREVoux	533109	F.C. GERLAND LYON
50	514369	ENT.S. VAL DE SAONE	560196	FOOT TROIS RIVIERES
51	525870	ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD	519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB
52	504278	F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT	509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON
53	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL	504261	ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE
54	518270	JONQUILLE S. REIGNIER	521193	U.S. MARGENCEL
55	515966	MARIGNIER SP.	520593	ET.S. CERNEX

## COUPE LAuRAFoot

### MASCULINE

Le 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe LAuRAFoot aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023. Tirage au sort le 19 septembre 2023.

## **FEMININE**

Le tour de **cadrage de la Coupe LAuRAFoot Féminine prévu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 est annulé** compte tenu du nombre d'inscrits inférieur à l'an passé.

Le 1<sup>er</sup> tour aura donc lieu le dimanche 15 octobre 2023 avec la participation des clubs éliminés au tour de Cadrage et au 1<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France Féminine.

## **COURRIERS RECUS**

---

CRTIS : Liste des terrains non homologués pour le 3<sup>e</sup> T/CF.

CRR : Décisions du 2<sup>ème</sup> Tour/CF suite réserves (2 dossiers).

CR Sécurité : Matches sensibles 3<sup>e</sup>T/CF.

Le secrétaire général,

Pierre LONGERE

Le secrétaire de séance,

Abtisseem HARIZA